

4.4

DEPARTEMENT DU GERS

Commune d' **E S P A O N**

ELABORATION

P.L.U. arrêté le
P.L.U. approuvé le

PLAN LOCAL D'URBANISME

Lotissement de plus de 10 ans dont les règles d'urbanisme sont maintenues en application de l'article L.442-9 du Code de l'Urbanisme

COMMUNE D'ESPAON

ANNEXES

**LOTISSEMENTS DE PLUS DE 10 ANS DONT LES REGLES
D'URBANISME SONT MAINTENUES EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.315.2.1 DU CODE DE L'URBANISME**

NEANT